

26 JUILLET 2022

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 26 juillet 2022 à la salle de conseil située au 119, rue Renaud.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Madame Karine Paiement, mairesse, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19 h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

- Madame Nathalie Boucher, au poste no 1
- Monsieur Bruno Martel, au poste no 2
- Madame Marie-Ève Boutin au poste no 3
- Monsieur Xavier Sanchez, au poste no 4
- Madame Mylène Therrien, au poste no 5
- Monsieur Etienne Brunet, au poste no 6

2. ORDRE DU JOUR

2022-07-222

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 juillet 2022 :

- 9.1 Demande au conseil municipal de Napierville pour une offre de service complète en matière de délégation du service de sécurité incendie
- 15.1 Demande de révision du règlement encadrant la tenue des poules pondeuses en périmètre urbain

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 4.1 Adhésion à la COMAQ pour la directrice générale
- 4.2 Inscription au cours C2 de l'ADMQ pour la directrice générale
- 4.3 Formation SIMDUT pour certains employés
- 4.4 Prolongation du service de la Croix-Rouge
- 4.5 Mandat à la firme Contact cité pour la rédaction d'un document d'appel d'offres pour le projet de réaffectation de l'Église
- 4.6 Destruction permanente d'archives
- 4.7 Amendement du contrat de la firme AGC communications

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

- 5.1 Comptes à payer du mois de juin 2022

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS

26 JUILLET 2022

8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Demande au conseil municipal de Napierville pour une offre de service complète en matière de délégation du service de sécurité incendie

10 TRAVAUX PUBLICS

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Demande de PIIA numéro 2022-70004
- 11.2 Demande de PIIA numéro 2022-70005
- 11.3 Demande de PIIA numéro 2022-70006

12 HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Demande à la MRC de déverbalisation d'une partie du cours d'eau Branche 14 de la rivière St-Jacques

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Contrat avec Quatuor Molinari pour les Journées de la culture

14 BIBLIOTHÈQUE

- 14.1 Nouvelle responsable de la bibliothèque
- 14.2 Signature du renouvellement de la convention pour l'exploitation de Simb@

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 15.1 Demande de révision du règlement encadrant la tenue des poules pondeuses en périmètre urbain VARIA

16 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

17 PROCHAINE RENCONTRE (23 août 2022)

18 CLÔTURE DE LA SÉANCE

❧ ❧ ❧ ❧

26 JUILLET 2022

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2022-07-223

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 juin 2022, il est proposé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21-06-2022 tel que présenté et rédigé.

☞ ADOPTÉE ☞

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-07-224

4.1. Adhésion à la COMAQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail de la directrice générale prévoit la couverture des frais d'adhésion à deux ordres ou associations professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adhère actuellement à une seule association professionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale souhaite devenir membre de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ);

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la COMAQ permet les échanges et le partage de connaissances avec plus de 800 autres gestionnaires municipaux et l'inscription au programme de formation à un prix avantageux lequel peut mener à l'obtention du titre d'officier municipal agréé (OMA);

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à adhérer à la COMAQ pour la mi-année 2022 au coût de 273 \$ plus taxes.

☞ ADOPTÉE ☞

2022-07-225

4.2. Inscription au cours C2 de l'ADMQ pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la directrice générale prévoit la possibilité de participer à de la formation continue;

CONSIDÉRANT QUE le cours C2 dispensé par l'ADMQ porte sur la comptabilité municipale et les principes comptables reconnus à appliquer;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un des cours obligatoires pour l'obtention du titre de Directeur municipal agréé (DMA);

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte par l'Association des municipalités du Québec (ADMQ) au coût de 399.00\$ plus taxes pour les membres;

26 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le coût de participation à cette formation a été prévu au budget 2022;

CONSIDÉRANT QUE le cours est dispensé en ligne et peut-être suivi à n'importe quel moment, sans impacter la réalisation des tâches obligatoires de la directrice générale;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à s'inscrire au cours C2 de l'ADMQ au coût de 399.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

2022-07-226

4.3. Formation SIMDUT pour les employés des travaux publics et l'inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QUE la CNESST recommande que tous les employés étant en contact avec des produits dangereux ou chimiques reçoivent la formation Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte en ligne par SST en ligne.com au coût de 10.00\$ par personne plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la formation peut-être suivie à n'importe quel moment, sans impacter les tâches et responsabilités du personnel;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser les deux employés des travaux publics ainsi que l'inspecteur municipal à s'inscrire à la formation SIMDUT en ligne au coût de 10.00\$ par personne plus taxes.

ADOPTÉE

2022-07-227

4.4. Prolongation du service de la Croix-Rouge

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur et la Société canadienne de la Croix-Rouge ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 10 octobre 2019 (ci-après désignée, l'« Entente »).

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de

26 JUILLET 2022

l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

DE NOMMER madame Isabelle Arcoite, directrice générale, coordonnatrice des mesures d'urgence;

D'AUTORISER la mairesse, madame Karine Paiement et la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à signer au nom de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, l'Amendement no1 à l'Entente de services aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge.

∞ ADOPTÉE ∞

2022-07-228

4.5. Mandat à la firme Contact cité pour la rédaction d'un document d'appel d'offres pour le projet de réaffectation de l'Église

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède l'ancienne Église qu'elle souhaite éventuellement convertir en centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs scénarios sont envisageables pour procéder à cette réaffectation;

CONSIDÉRANT QU'il est lieu de procéder à une étude de faisabilité de ces scénarios par le biais d'une collaboration entre différents professionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels en vue de réaliser cette étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le lancement d'un appel d'offres nécessite la production d'un devis et la fourniture des plans de l'immeuble;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la firme Contact Cité au montant de 6,750.00\$ plus les taxes pour la rédaction du document d'appel d'offres, l'accompagnement de la direction, l'analyse des soumissions, l'assistance du comité de sélection et la production d'addenda au besoin;

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité travaille en étroite collaboration avec la municipalité sur plusieurs projets nécessitant un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Contact Cité a déjà travaillé sur le projet de réfection de l'Église par le passé et possède déjà des connaissances sur le dossier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'accepter l'offre de services de la firme Contact Cité au coût de 6,750.00\$ plus les taxes pour la rédaction d'un document d'appel d'offres pour des services professionnels dans le cadre d'une étude de faisabilité proposant deux scénarios pour l'église.

∞ ADOPTÉE ∞

2022-07-229

4.6. Destruction permanente d'archives

26 JUILLET 2022

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal du Québec* stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

ATTENDU QUE la liste de destruction des archives a été préparée par la directrice générale, Isabelle Arcoite, en date du 30 juin 2022;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste de destruction des archives préparée par la directrice générale, Isabelle Arcoite, en date du 30 juin 2022 telle que déposée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents par les services de l'entreprise Bye Bye Paperasse.

∞ ADOPTÉE ∞

2022-07-230

4.7. Amendement du contrat de la firme AGC communications

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat à la firme AGC communications en juillet 2021 par la résolution 2021-07-197;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution prévoyait l'octroi d'un contrat s'élevant à un maximum de 10,000\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme a réalisé le mandat de préparation du feuillet spécial sur le service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a sollicité plus d'heures que prévu et donc, que le budget initialement alloué a été dépassé;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser qu'une somme supplémentaire de 712.50\$ soit allouée à la firme AGC communications pour compléter le mandat octroyé par la municipalité.

∞ ADOPTÉE ∞

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2022-07-231

5.1. Comptes à payer du mois de juin 2022

26 JUILLET 2022

Il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2022 tel que présentés en pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

La responsable de la friperie remercie les bénévoles et les usagers de la friperie. Vente à 1\$ pour les vêtements d'été pour tout le mois d'août.

La finale de la Ligue de balle-molle de St-Jacques-le-Mineur aura lieu le 28 août prochain à St-Jacques-le-Mineur.

La finale du Ligue de soccer de la Frontière aura lieu les 27 et 28 août prochain à Napierville.

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

Le conseil remercie les citoyens pour l'utilisation consciencieuse et respectueuse de l'eau potable.

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h10

Aucune question

Fin de la période de questions : 19h10

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2022-07-232

9.1. Demande au conseil municipal de Napierville pour une offre de service complète en matière de délégation du service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique le 12 juillet dernier sur l'avenir du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette consultation publique, les participants ont souligné l'absence des données financières complètes dans l'option de délégation avec Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite répondre aux besoins des citoyens et faire preuve de transparence dans la transmission d'informations;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville requiert une résolution pour valider leur intérêt à travailler sur une offre de service globale, incluant une prévision budgétaire;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Xavier Sanchez et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents,

26 JUILLET 2022

d'adresser une demande officielle au conseil municipal de Napierville pour valider leur intérêt à soumettre une offre de service globale, incluant une prévision budgétaire pour la délégation partielle du service de sécurité incendie de Saint-Jacques-le-Mineur.

☞ ADOPTÉE ☞

10. TRAVAUX PUBLICS

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-07-233

11.1. Demande de PIIA numéro 2022-70004

CONSIDÉRANT la demande de modification au PIIA autorisée via la résolution numéro 2020-11-169 et visant à obtenir un délai supplémentaire pour la pose d'un ornement au sommet d'une tourelle au 188, rue Principale;

CONSIDÉRANT l'argumentaire fournis par les requérants et les difficultés techniques d'une telle intervention;

CONSIDÉRANT la volonté exprimée des requérants de conserver et remettre en place éventuellement l'ornement concerné;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 juillet 2022 ainsi que la recommandation émise;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER pour la propriété du 188, rue Principale, la modification du PIIA ayant fait l'objet de la résolution numéro 2020-11-169;

D'ACCORDER un délai de trois (3) ans supplémentaires en date de la présente séance pour la remise en place de l'ornement faisant l'objet du PIIA 2022-70004.

☞ ADOPTÉE ☞

2022-07-234

11.2. Demande de PIIA numéro 2022-70005

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de PIIA numéro 2022-70005 soumise pour un projet d'agrandissement et de transformation d'une habitation unifamiliale isolée au 260, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le projet favorise l'harmonie entre le corps du bâtiment et ses extensions;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé s'intègre au style architectural du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout d'une saillie de type véranda ouverte rehausse la qualité patrimoniale du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement mural proposé pour l'agrandissement est de qualité égale à l'existant;

26 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE le matériau de revêtement du toit de la véranda proposé est de qualité inférieure à celui du toit existant qui est constitué de tôle traditionnelle à baguettes;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 juillet 2022 ainsi que la recommandation émise;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Étienne Brunet et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER le PIIA numéro 2022-70005 tel que présenté en majeure partie et relatif à un projet d'agrandissement et de transformation d'une habitation unifamiliale isolée au 260, rue Principale, et ce, uniquement en respect des conditions suivantes :

- Que le revêtement de toit de la véranda ouverte et de la partie agrandie soit composé de tôle prépeinte pincée à la verticale de même couleur que le toit existant;
- Que les nouvelles portes et fenêtres, ainsi que leur cadrage, soient de couleur blanche;
- Que le bois constituant la véranda soit teint d'une couleur naturelle ou peint d'une couleur existante du bâtiment, à l'exception de la couleur noire;
- Que les volets existants de couleur blanche soient conservés.

∞ ADOPTÉE ∞

2022-07-235

11.3. Demande de PIIA numéro 2022-70006

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de PIIA numéro 2022-70006 soumise pour un projet d'obturation de deux (2) fenêtres d'une habitation unifamiliale isolée au 255, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA satisfait les objectifs et les critères d'évaluation applicables au secteur du « Cœur historique »;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande effectuée par le comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 11 juillet 2022 ainsi que la recommandation émise;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER le PIIA numéro 2022-70006 tel que présenté et relatif à un projet d'obturation de deux (2) fenêtres d'une habitation unifamiliale isolée au 255, rue Principale.

∞ ADOPTÉE ∞

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-07-236

12.1. Demande à la MRC de déverbalisation d'une partie du cours d'eau Branche 14 de la rivière St-Jacques

CONSIDÉRANT le segment de la branche 14 de la rivière Saint-Jacques situé entre la rue des Forgerons au nord et la route Édouard-VII au sud;

26 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QU'un rapport daté du 22 juin 2022 et réalisé par M. Robert Beaulieu, ingénieur de la firme Groupe Pleine Terre, conclut que cette partie du cours d'eau constitue plutôt un fossé de drainage au sens de l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau du territoire relèvent de la compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de demander à la MRC des Jardins-de-Napierville la déverbalisation du segment de la rivière Saint-Jacques situé entre la rue des Forgerons au nord et la route Édouard-VII au sud.

ADOPTÉE

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-07-237

13.1. Contrat avec Quatuor Molinari pour les Journées de la culture

CONSIDÉRANT QUE la municipalité organise un événement dans le cadre des Journées de la culture le dimanche 2 octobre prochain;

CONSIDÉRANT QUE cette activité est chapeautée par le comité de loisirs et la préposée à la réception et aux loisirs;

CONSIDÉRANT QU'un budget a été alloué au comité pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son organisation, le comité sollicite des services d'un artiste aux fins de livrer la représentation d'un spectacle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention pour cet événement de l'ordre de 3,054\$ provenant des subventions d'Hydro-Québec pour la culture disponible via la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'ENTÉRINER l'octroi d'un contrat à Quatuor Molinari pour une prestation dans le cadre des Journées de la culture au coût de 4,000 \$ plus taxes;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat de service tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

14. BIBLIOTHÈQUE

2022-07-238

14.1. Nouvelle responsable de la bibliothèque

26 JUILLET 2022

CONSIDÉRANT QUE monsieur Benoit D'Avignon qui occupait le poste de responsable de la bibliothèque, a remis sa démission le 14 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le poste doit être repris dans les meilleurs délais pour assurer une transition efficace et pour éviter des bris de service à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE madame Nathalie Auclair, bénévole de la bibliothèque, a signifié son intérêt pour prendre le poste de responsable;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents,

DE NOMMER madame Nathalie Auclair au poste bénévole de responsable de la bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au Réseau biblio Montérégie.

∞ ADOPTÉE ∞

2022-07-239

14.2. Signature du renouvellement de la convention pour l'exploitation de Simb@

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est membre du Réseau biblio Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la convention actuelle d'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ prend fin le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU'il est lieu de renouveler cette convention pour que la municipalité continue d'assurer des services efficaces au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de gestion de ses opérations de prêt, conformément aux normes du Réseau biblio Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle convention proposée est d'une durée de 3 ans au coût annuel de 2,400.00\$ plus les taxes et l'indexation annuelle;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue annuellement au budget de la bibliothèque;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Nathalie Boucher et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER la mairesse, madame Karine Paiement, ainsi que la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à signer au nom de la municipalité, le contrat de renouvellement de la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@;

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au Réseau biblio Montérégie.

∞ ADOPTÉE ∞

26 JUILLET 2022

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

15.1. Demande de révision du règlement encadrant la tenue des poules pondeuses en périmètre urbain

Les membres du conseil prennent connaissance d'une correspondance déposée séance tenante par une citoyenne, Mme France Guay, qui demande la révision du règlement encadrant la tenue des poules pondeuses en périmètre urbain, notamment pour le retrait des frais de permis annuel.

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h18

Une question en ligne.

Fin de la période de questions : 19h20

18. PROCHAINE RENCONTRE (23 août 2022)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2022-07-240

19.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie-Ève Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19h21.

∞ ADOPTÉE ∞

Karine Paiement, mairesse

Isabelle Arcoite, d.g. / greffière-trésorière